Trente-neuvième Année — N° 4 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — JEUDI 4 JANVIER 1894.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. » . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 JANVIER 1894

UN ACTE D'ÉNERGIE

Avec une énergie et une décision dont il convient de le féliciter, le gouvernement a fait empoigner quelques douzaines d'anarchistes qui ne s'y attendaient guère. Les arrestations ont été opérées simultanément au petit jour, sur toute l'étendue du territoire, sans qu'aucun des individus suspects ait pu soupçonner par avance les étrennes que le ministère allait lui octroyer à l'occasion du premier jour de l'an.

Serait-ce enfin l'acte de vigueur attendu depuis si longtemps et destiné à frapper à la tête ce parti anarchiste dont l'indulgence coupable des gouvernements a jusqu'ici favorisé la dangereuse croissance? Il est permis de l'espérer, et cette première opération menée avec entrain et rapidité, fait bien augurer des dispositions que M. Casimir Périer compte prendre désormais à l'égard des anarchistes au nom de la défense de la société.

Il y avait longtemps que nous n'avions assisté en France, à un acte véritable de gouvernement. Saluons-le cette fois, car il nous annonce peut-être la fin de ce régime de faiblesse et de complaisance qui est seul responsable du mal profond que nous subissons aujourd'hui.

MM. les anarchistes savent maintenant qu'ils ont en face d'eux un pouvoir fort, bien décidé à ne pas se laisser intimider et qui n'entend pas céder dans son œuvre salutaire à des préoccupations étrangères à la sécurité intérieure du pays.

Jusqu'ici on n'avait procédé qu'à des arrestations isolées ; l'arrestation en masse d'hier, aura le meilleur effet.

Qui sait, en effet, si parmi les individus actuellement sous les verroux, il n'y a pas le criminel de demain, celui qui s'apprêtait à rééditer sur une autre scène peut-être l'attentat du Palais-Bourbon. En pareille matière, les mesures de prévention sont donc plus sages et souvent plus nécessaires que les mesures de répression.

C'est le devoir, d'ailleurs, d'un bon gouvernement, de ne pas attendre que le mal soit accompli pour y porter remède et surtout de ne pas paraître trembler devant une poignée de perturbateurs qui essayent de terroriser la société.

L'anarchie existe, en tant que doctrine et en tant que parti : elle est née, comme le socialisme, de l'école sans Dieu, de l'éducation athée donnée par l'opportunisme franc-maçon aux générations présentes, elle s'est développée merveilleusement dans ce terrain qu'on eût dit spécialement préparé pour elle; si bien qu'aujourd'hui, il est impossible de la déraciner comme une herbe malsaine, c'est un chêne contre lequel il faut employer le feu et la cognée.

M. Casimir Périer n'a pas hésité à prendre la hâche de bucheron pour cette salutaire besogne, et il a bien fait. Ses prédécesseurs, en laissant croître la plainte, ont rendu le travail beaucoup plus pénible pour lui, mais il est de taille à s'en tirer avec gloire et profit pour lui et pour le pays.

LES BREVETS D'ATHÉISME

Sous ce titre, la *Liberté* publie l'article que voici :

« Nous avons, depuis assez longtemps déjà, le baptême civil, une sorte de cérémonie bizarre, une forme étrange de religion laïque, où l'on consacre l'enfant qui vient de naître dans le culte de la Libre Pensée, en le baptisant sous les auspices et au nom de l'Athéisme. Faire une religion de l'Athéisme, c'est-à-dire de ce qui est la contradiction la plus absolue de toute idée religieuse, c'était un comble; mais, chose étrange, c'était en même temps un hommage rendu à ce besoin invincible de croyance et de culte qui est au fond de l'âme humaine et qui a été le principe de toutes les religions.

» Or, voici maintenant que le baptême civil ne suffit plus aux initiateurs de cette singulière Eglise laïque. Ils ne se contentent pas de faire de l'athéisme une religion, ils tentent d'en faire un enseignement.

» L'*Intransigeant* nous apprend que la *Ligue intransigeante socialiste* du 18e arrondissement de Paris vient de fonder « une Société du baptême civil et de propagande d'athéisme ». Des cours d'athéisme seront désormais donnés à la jeunesse dans chacun des vingt arrondissements de la capitale. Les baptêmes se feront tous les deux mois. Une fois l'an, les citoyens athées prendront part à une grande fête dite de l'Adolescence. La Société distribuera des brevets d'athéisme. — Nous citons textuellement.

» Les premières cérémonies du nouveau culte athée ont eu lieu dimanche dernier à la Maison du Peuple. Les athées ont déjà leurs saints. Dans l'après-midi, un pèlerinage s'est fait à la maison de Marat, rue Norvins, et l'on y a sans doute chanté des litanies athées : *Sancte Marat, ora pro nobis!*

» Il s'écoulera bien longtemps avant que les apôtres de l'athéisme conquièrent le monde moderne, comme les apôtres du christianisme ont conquis le monde romain, et il n'y a pas, à coup sûr, à se préoccuper de cette tentative baroque, autrement que pour en signaler le ridicule. Mais, les brevets d'athéisme sont une prodigieuse invention! On ne tardera pas à vouloir instituer des universités athées, des baccalauréats athées avec des examens et des thèses contre l'idée de Dieu.

» Vous verrez qu'on tentera de faire de ces diplômes d'athéisme des titres et des privilèges donnant seuls accès aux carrières libérales et aux fonctions publiques.

» N'importe! cette nouvelle aberration mentale des libres penseurs vaut la peine d'être signalée. »

L'INDEMNITÉ DE GUERRE

versée par la France à l'Allemagne

L'indemnité de guerre versée par la France à l'empire d'Allemagne après la guerre de 1870 avait servi, en dehors des réparations faites aux Etats confédérés, à constituer différents *fonds d'empire*, notamment le trésor de guerre, le fonds des invalides, le fonds des forteresses, le fonds du palais du Reichstag, le fonds de construction des chemins de fer. Les journaux allemands nous donnent les renseignements suivants sur l'usage qui a été fait de ces fonds.

Le fonds de construction des chemins de fer est, à l'heure qu'il est, entièrement employé.

Le fonds du palais du Reichstag qui avait été fixé à 24 millions de marcs, conformément à la loi du 8 juillet 1873, s'est augmenté de 4,79.964 marcs d'intérêts jusqu'au 11 mai 1877, époque à laquelle une loi a suspendu pour ce fonds le service des intérêts. En fait, la masse disponible s'est trouvée atteindre 28,719,964 marcs, sur lesquels 27,925,000 marcs ont été dépensés jusqu'en 1893-94.

Il reste donc pour 1894-95 un reliquat de 794,964 marcs à employer. Cette somme ne doit pas cependant être considérée comme un reliquat définitif, parce que la vente de parcelles avoisinantes pouvant servir de terrains à bâtir produira de nouvelles ressources et permettra d'obtenir un chiffre total de 2,400,000 marcs.

Le fonds des forteresses se solde pour 1894-95, par un reliquat disponible de 1,400,300 marcs.

Quant au fonds des Invalides, la situation en est si favorable qu'elle a permis d'améliorer les conditions d'existence des blessés de la guerre de 1870.

Les intérêts de ce dernier fonds sont évalués pour 1894-95 à 18,061,000 marcs.

Le seul fonds dont l'importance n'ait pas varié depuis sa création est le trésor de guerre (120 millions de marcs) auquel il ne doit être touché qu'en cas de mobilisation.

LES RÉCEPTIONS A L'ÉLYSÉE

Paris, 2 janvier. — Le président de la République, entouré des ministres et des officiers de sa maison militaire, a reçu, à dix heures du matin, M. Challemel-Lacour, président du Sénat, et les sénateurs, M. Charles Dupuy, président de la Chambre, et les députés.

A onze heures, M. Carnot a rendu ces deux visites.

A midi, le président de la République et Mme Carnot, ont retenu, suivant l'usage, les ministres à déjeuner.

Le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, et le général Saussier étaient invités, ainsi que le général Borius, M. de Bourqueney, directeur du protocole.

Le général Saussier s'est fait excuser, en raison de son récent deuil.

A une heure et demie, les réceptions ont été reprises. M. de Bourqueney, directeur du protocole, a introduit le corps diplomatique. La réception a eu lieu dans la grande salle des fêtes et non, comme les années précédent, dans le salon de l'Hémicycle, trop étroit.

Mgr Ferrata, nonce du Pape, a présenté le corps diplomatique.

» Deux fois déjà, monsieur le président, j'ai eu l'honneur de vous offrir, au nom de nos souverains et chefs d'Etat respectifs, des félicitations et des souhaits de bonheur.

» Aujourd'hui je suis d'autant plus heureux de vous renouveler ces vœux que la noble nation à laquelle nous les offrons en votre personne nous en montre déjà la réalisation par cette prospérité toujours croissante, dont nous admirons le merveilleux épanouissement. Cette prospérité qui est un des insignes bienfaits de la paix, est en même temps un précieux gage pour la nouvelle année dont nous saluons l'aurore et qui, nous n'en doutons point, marquera pour la France et pour toutes les autres nations qui composent la grande famille humaine un progrès de plus vers les conquêtes, non seulement du *bien matériel*, mais surtout du bien moral, qui constitue la force, la grandeur, et la sécurité des sociétés.

» Veuillez donc, monsieur le président, agréer, avec nos hommages, la respectueuse expression de nos souhaits, et puisse la divine Providence, souveraine modératrice des événements humains, les exaucer ».

M. Carnot a répondu :

« Je remercie le corps diplomatique et son éminent interprète des vœux qu'ils forment pour la prospérité de la France et des sentiments qu'ils témoignent au président de la République.

» A mon tour, j'adresse mes souhaits les plus sincères aux gouvernements et aux nations dont vous êtes ici, messieurs, les représentants autorisés, et m'associant aux pensées qui viennent d'être si éloquemment exprimées, je salue avec confiance l'aurore d'une année nouvelle qui doit rapprocher la grande famille humaine du but vers lequel tendent les sociétés civilisées, le bien moral des peuples et l'amélioration matérielle de leur existence. »

Après le corps diplomatique, M. le président de la République a reçu les députations des corps de l'Etat, du clergé, des administrations publiques et de l'armée.

A quatre heures, les réceptions étaient terminées.

La campagne contre Behanzin

La *Liberté* publie le démenti suivant :

« Une agence a communiqué hier soir aux journaux, comme arrivée par le *Tibet*, une série de renseignements sur la situation au Dahomey, qui n'est qu'une suite d'inexactitudes.

» Ainsi, cette note raconte que Behanzin est actuellement à Goho, un poste fortifié, ancien château royal, établi aux portes mêmes d'Abomey, poste qui n'a jamais cessé, depuis la prise d'Abomey, d'être occupé par nos troupes. Si Behanzin était à Goho, cela voudrait dire qu'il a repris son ancienne capitale, et tout le monde sait qu'il n'est pas en si bonne posture. D'autre part, la même note dit que les environs d'Abomey sont calmes. Comment peut-on expliquer cette tranquillité avec la présence de Behanzin à Goho ?

» Il est vrai que plus loin la note déclare qu'il ne se passe pas de jours qu'il ne se produise quelques escarmouches... à Whydah. A Whydah, où le quartier général du corps expéditionnaire est établi depuis plus d'un an, à Whydah, qui se trouve sur la côte même, au milieu d'un pays absolument pacifié !

» Les autres renseignements donnés par cette agence sont d'une exactitude aussi absolue, comme, par exemple, l'histoire des quinze cents sujets du roi Toffa, armés de fusils Lebel et assurant la tranquillité à vingt kilomètres à l'intérieur. Le moment n'est pas encore malheureusement venu où ces pauvres Toffanis, à peine assez braves pour faire des porteurs, seront assez vaillants pour porter un fusil et « assurer la tranquillité », même d'un village.

» D'ailleurs, les renseignements apportés par le *Tibet* ne peuvent être qu'antérieurs à ceux fournis par la dernière dépêche du général Dodds, communiqués à la presse et reçue le 20 décembre dernier.

» Cette dépêche était datée du 15 décembre, de Goho. C'était donc le général Dodds qui se trouvait encore sur ce point à cette époque et non Behanzin, qui essayait de fuir dans le Lama, entre Allada et Abomey. Quant à la côte, inutile de dire qu'elle était complètement calme. »

C'est parfait, mais la note publiée par la *Liberté* oublie de parler du combat où cinq des nôtres auraient été tués : c'est cela qui aurait dû être démenti tout d'abord.

Marseille, 2 janvier. — On mande de Kotonou :

« Le général Dodds, accompagné de neuf officiers, a pris passage, hier, sur le paquebot *Rhône* allant à Marseille. Une centaine de militaires convalescents se trouvent également à bord. »

PERQUISITIONS

CHEZ LES ANARCHISTES

NOMBREUSES ARRESTATIONS

Arrestation de M. Elie Reclus

Le ministère Casimir Périer vient de réserver aux anarchistes des étrennes auxquelles ceux-ci ne s'attendaient probablement pas et qui constituent presque un véritable coup de théâtre.

Un peu partout, à Paris, dans la banlieue de Paris, en province, dans la soirée du 31 décembre et surtout dans la matinée du 1er janvier, les commissaires de police se sont livrés à de nombreuses perquisitions qui ont amené beaucoup d'arrestations et notamment celle de M. Elie Reclus qui est appelée à faire plus de bruit que les autres. Voici d'abord, pour résumer les faits, la note officielle communiquée par le gouvernement à l'Agence Havas :

« Des perquisitions ont été opérées dans un certain nombre de départements sur l'ordre du ministre de l'intérieur.

Des perquisitions ont été faites partout ce matin, à la même heure.

Les résultats de ces perquisitions ne sont pas encore tous parvenus au ministère.

On signale toutefois qu'à Grenoble on a découvert un obus chargé.

Dans l'Allier, à Colombier et à Commentry on a trouvé environ 450 cartouches dont 63 de dynamite 273 de grisoutine, 110 de poudre comprimée, 240 mètres de mèche et 99 de détonateurs.

Dans la Seine-Inférieure et au Havre, on a trouvé chez un anarchiste des titres volés représentant une valeur de 15,000 francs.

A Nice, des perquisitions eut eu lieu chez 47 individus dont 15 Italiens anarchistes militants, ayant tous un casier judiciaire. Les 15 étrangers ont été l'objet d'une expulsion immédiate.

Dans toutes les perquisitions, on a saisi un grand nombre de journaux, brochures, documents et correspondances, dont on effectue le dépouillement en ce moment.

64 arrestations dont la plupart semblent à cette heure devoir être maintenues, ont été effectuées. Cinq autres individus sont encore recherchés.

A Lyon notamment le nombre des arrestations a été de 26.

Les anarchistes arrêtés ont été immédiatement déférés à l'autorité judiciaire qui, suivant le cas, aura à examiner les suites à donner aux poursuites intentées.

A Paris et dans la banlieue on a fait des perquisitions chez 87 individus.

Trois ou quatre arrestations semblent devoir être maintenues.»

Nous passons maintenant au récit de ces évènements qui auront probablement des conséquences politiques.

Ménagements pour la famille Reclus

Paris, 2 janvier.— Le *Gaulois*, rappelant la facilité avec laquelle Paul Reclus a pu prendre la fuite, dit que commissaire de police qui est allé perquisitionner chez Elie Reclus était porteur d'un mandat d'arrêt; mais pour en avoir fait usage, il a reçu, paraît-il, de vifs reproches du procureur général qui a prescrit peu après de relaxer Elie Reclus.

Le *Gaulois* se demande quel motif la justice a-t-elle de ménager la famille Reclus.

LES PERQUISITIONS A PARIS

Dimanche soir, cinquante-quatre commissaires de police, tant de Paris que de la banlieue, étaient appelés à la préfecture de police et y recevaient l'ordre d'opérer des perquisitions chez de nombreux anarchistes.

Généralement les mandats en vertu desquels opèrent MM. les commissaires de police émanent d'un juge d'instruction ; cette fois, ils étaient remis directement par la préfecture.

Les mandats étaient facultatifs. Les commissaires ne devaient arrêter que les anarchistes chez lesquels ils trouveraient des matières explosibles, se contentant de saisir les livres, brochures, journaux qu'ils trouveraient chez les « compagnons. »

On affirmait, lundi soir, que *deux mille* mandats avaient été transmis aux magistrats de Paris et de la province, ceux-ci opérant par la commission rogatoire du parquet de la Seine.

Dans les bureaux du « Père Peinard »

En vertu de ces instructions, une perquisition a été faite, à six heures du matin, dans les bureaux du *Père Peinard*, rue d'Orsel, par M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de cinq agents de la sûreté et du commissaire de police du quartier.

Les magistrats ont saisi l'*Almanach du Père Peinard* qui devait être mis en vente le lendemain matin, ainsi que le numéro de la semaine.

M. Clément était porteur de trois mandats d'amener : un pour les gérants et deux autres pour deux rédacteurs; mais, les bureaux étant fermés, aucune arrestation n'a pu être opérée.

A 6 heures 45, les magistrats se sont retirés, emportant les documents trouvés au cours de leur perquisition. Ils ont été mis dans un fiacre, sous la surveillance d'un agent de la sûreté, et dirigés sur la préfecture de police.

Arrestation et mise en liberté de M. Elie Reclus

A sept heures, M. Clément, accompagné de quatre inspecteurs, se présentait chez M. Elie Reclus, 72, boulevard du Port-Royal.

M. Elie Reclus est le père de M. Paul Reclus, qui a pris la fuite à la suite de l'arrestation de Vaillant.

Quand M. Clément se présenta chez lui, ce fut Mme Reclus qui lui ouvrit la porte. Elle croyait qu'on venait lui annoncer la délivrance de sa belle-fille, Mme Paul Reclus.

En apercevant M. Clément et ses inspecteurs, elle referma la porte brusquement, mais le commissaire aux délégations judiciaires avait deviné le mouvement et mis le pied entre la porte et la muraille, de façon à l'empêcher de se fermer. Il fit irruption alors avec ses agents dans le petit appartement.

M. Elie Reclus était encore couché.

— Que voulez-vous ? cria-t-il.

— J'ai un mandat de perquisition, lui dit M. Clément, j'ai également mandat de vous interroger.

— Je ne répondrai qu'à un juge d'instruction, fit M. Elie Reclus.

— J'ai également un mandat d'amener contre vous.

— Mettez-le, dans ce cas, à exécution !

M. Clément fit alors lever M. Elie Reclus et lui dit :

— Au nom de la loi, je vous arrête !

Deux fiacres attendaient en bas. Dans l'un, on empila tous les papiers trouvés dans l'appartement; dans l'autre, M. Clément prit place avec son prisonnier.

Amené à la préfecture de police, M. Elie Reclus a été longuement interrogé. Il aurait refusé systématiquement de répondre aux questions qui lui ont été posées.

Néanmoins, à cinq heures du soir, M. Elie Reclus était remis en liberté, mais sa porte est impitoyablement consignée.

Chez Elisée Reclus

En même temps qu'on annonçait la visite de la police chez Elie Reclus, le bruit se répandait qu'une perquisition, tout au moins, avait été faite chez son frère Elisée, le géographe, que l'on prétendait jusqu'ici devoir rester à l'abri de toute réquisition judiciaire.

Elisée Reclus avait quitté depuis deux ou trois jours sa résidence de Sèvres, pour s'installer à Bourg-la-Reine, où la police l'a retrouvé et a perquisitionné à sa nouvelle demeure.

Naturellement, la police n'a rien trouvé chez Elisée Reclus, qui avait dû prendre ses précautions depuis la fuite de Paul Reclus, son neveu.

Elisée Reclus n'a pas été arrêté, mais il convient de noter que, pas plus que son frère Elie, il n'était disposé à parler.

LES AUTRES PERQUISITIONS et les ARRESTATIONS

Nous n'infligerons pas à nos lecteurs la nomenclature des perquisitions qui ont été faites. Signalons seulement parmi les anarchistes notables qui ont reçu la visite de la police les citoyens Cabot, typographe, ancien éditeur, rue des Maronites, Etiévant, Sébastien Faure, Grave, imprimeur, Lothier, boulevard de Denain, Hannedouche, à Boulogne-sur-Seine.

On a opéré vingt arrestations. Six ont été maintenues.

Les individus au Dépôt, à la disposition du parquet, sont : Sigard père, Sigard fils, Delfosse, Lottier, Hannedouche, Pausader dit Jacques Prolo. Mais comme on le verra, la plupart des arrêtés demeurant dans la banlieue.

Disons que M. Sébastien Faure habitait, il y a quinze jours, un hôtel portant le numéro 24 de la rue Rosney. Mais depuis cette époque, l'anarchiste a déménagé sans bruit, sans laisser naturellement sa nouvelle adresse.

DANS LA BANLIEUE

M. Pélatan, commissaire de la circonscription d'Asnières, s'est rendu chez un nommé Moreau, rue de la Nation 5, à Colombes. La perquisition a duré quatre heures. Moreau a été laissé en liberté.

A Suresnes, une perquisition a eu lieu à l'imprimerie Mayeux, où se compose et s'imprime la feuille anarchiste *La Révolte*. On a saisi des paquets de copie et des formes du journal.

A Boulogne, on a été chez le nommé Hannédouche, qui, après la perquisition, a été arrêté, et chez le nommé *Marguerat*, à Bagnolet, chez le nommé Méreau, rue du Ruisseau.

A Nanterre, une perquisition faite chez l'anarchiste Léveillé, qui est en fuite, n'a amené aucun résultat.

A Levallois, des perquisitions ont eu lieu chez Dodot, rue Valentin, et Hébert. Il n'y a eu aucune arrestation.

A Saint-Denis, on a perquisitionné chez les nommés Bastard père et fils, Guerlinger, Perron, Heurteau, Jacob, Defosse, Segard père, Ségard fils. Les trois derniers ont été arrêtés.

Détails complémentaires

Paris, 2 janvier. — Voici quelques détails complémentaires sur les perquisitions opérées hier à Paris et dans la banlieue.

Plusieurs anarchistes ont, en effet, passé la nuit chez l'anarchiste Duprat, marchand de vin, rue Ramey, et y ont bu, au nombre d'une quarantaine, au succès de leurs revendications.

Duprat a eu bonne mesure dans les étrennes gouvernementales : pendant que M. Archer, commissaire de police, perquisitionnait chez lui, on frappa à la porte.

— N'ouvrez pas, dit à voix basse M. Archer.

Le visiteur frappa de nouveau. Croyant que c'était un client, Duprat s'écria, en tutoyant :

— Laisse-nous, je suis en affaires.

— Au nom de la loi, ouvrez ! répond le visiteur.

On ouvre : c'est un second commissaire, M. Labat, qui venait aussi pour perquisitionner.

Les deux commissaires se mirent à rire et profitèrent de cette rencontre inopinée pour se souhaiter une bonne année.

Au *Père Peinard* il n'y avait personne; les agents enfoncèrent la porte, brisèrent les formes d'imprimerie, enlevèrent les collections du *Père Peinard*, les brochures, les almanachs, etc. On fouilla partout, même dans le poêle et dans un sac de charbon.

Chez Margerand on saisit un portrait de Ravachol, deux revolvers, des brochures et papiers anarchistes et un instrument dont la nature n'est pas bien caractérisée.

Chez Morin la perquisition fut très courte : il n'y avait en effet d'autre mobilier dans la pièce qu'il habite avec sa femme qu'un canapé prêté par la concierge. Au mur, quelques photographies : quoique aveugle Morin est photographe : c'est sa femme qui braque l'appareil.

A St-Denis, chez les Segard, le commissaire de police a saisi un drapeau noir portant cette inscription en lettres rouges : «L'anarchie est l'avenir de l'humanité», et un tiers-point. On a saisi en outre des lettres, des papiers des talons de mandats-poste établissant que les Ségard sont en relations avec des anarchistes militants.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Nous n'avons rien d'intéressant à ajouter aux renseignements fournis par la note de l'*Agence Havas*, que nous avons publiée plus haut. Les villes où l'on nous signale des perquisitions et des arrestations sont jusqu'ici Lyon, St-Quentin, St-Etienne, Decazeville, Saintes, Montluçon, Troyes, Rouen, Elbeuf, Caudebec, le Havre, Brest, Grenoble, diverses localités de l'Allier et Nice.

La seule ville de notre région paraît donc être Saint-Quentin, où l'on a perquisitionné, lundi matin, chez 25 anarchistes, chez lesquels on aurait saisi un certain nombre d'écrits et une volumineuse correspondance. Aucune arrestation n'a été opérée.

Montpellier, 2 janvier. — Les commissaires de police ont perquisitionné hier au domicile de cinq anarchistes; chez deux d'entre eux, les nommés Vincent et Laborie, on a trouvé des écrits anarchistes et des placards; on les a remis en liberté à la nuit.

La police a enlevé des affiches anarchistes, injurieuses pour la municipalité.

St-Etienne, 2 janvier. — Au cours des perquisitions opérées hier un grand nombre de brochures et de placards ont été saisis chez plusieurs anarchistes mais chez aucun d'eux on n'a trouvé d'explosifs. Pas même chez Ricard.

Dumas était ami de Ravachol. Il présidait dernièrement à Saint-Chamond la conférence de M. Sébastien Faure.

Ricard qui est ouvrier typographe, a été condamné à 5 ans de prison lors du procès à Lyon du prince Kropotkine en 1883.

Le motif de l'arrestation de Ricard et de Dumas est secret.

Cannes, 2 janvier. — Des perquisitions ont été faites chez diverses personnes considérées comme anarchistes. La police continue ses recherches.

Besançon, 1er janvier. — A la suite de perquisitions, la police a procédé à l'arrestation de trois anarchistes.

Amiens, 2 janvier. — Des perquisitions ont été opérées hier à Amiens, chez une dizaine d'individus soupçonnés d'être des anarchistes.

Le parquet d'Abbeville a fait également des perquisitions chez un certain nombre de compagnons et chez des ouvriers habitant les centres industriels des environs.

On a saisi une volumineuse correspondance, écrits anarchistes et papiers de toute nature. Ils ont été envoyés au parquet, qui en opère le dépouillement.

Saint-Etienne, 2 janvier. — A l'heure actuelle, les arrestations de Duncas, Ricard, Peronet, Mourgue et Favet sont maintenues. Les deux premiers ont été arrêtés pour correspondance suivie avec des anarchistes militants de Paris et de l'étranger; les autres pour propagande et affiliation à des sociétés secrètes.

Rouen 2 janvier. — Les perquisitions faites dans l'arrondissement de Rouen ont amené une nouvelle arrestation, celle du nommé Joseph Ouquais, ouvrier fileur à Notre-Dame-de-Bon-Désir. Il était considéré comme un anarchiste militant. On a découvert des papiers compromettants entre autres une lettre adressée à Vaillant pour le féliciter de son crime.

Brest, 2 janvier. — Dans la perquisition chez les anarchistes de Brest, on n'a découvert que des brochures et pas de matières explosibles.

Paris, 2 janvier. — Les anarchistes arrêtés hier ont été interrogés par MM. Anquetil et Meyer, juges d'instruction, qui avaient passé une partie de la journée à dépouiller les papiers saisis.

Paris, 2 janvier. — Une conférence a eu lieu ce soir de neuf heures à minuit à la préfecture de police entre M. Lépine, M. Roulier, procureur de la République, et M. Cabat, substitut.

L'entretien a porté sur les documents saisis au cours des perquisitions d'hier.

Une nouvelle lettre de Vaillant

Paris, 2 janvier. — Auguste Vaillant a envoyé à Mme Marchal une lettre dont voici les principaux passages :

« Chère mignonne,

» Je viens de recevoir ta lettre qui me crève le cœur. Ce qui me fait le plus de mal c'est de voir que toi aussi tu te mets contre moi. Il ne manquait plus que cette souffrance suprême. Si j'ai agis (*sic*) comme je l'ai fait n'est-ce pas parce que je vous voyais souffrir toutes les deux.

» Tu sais bien que moi je me contentais de peu de chose. Si je souffrais, c'était pour vous (*sic*), et quoi qu'on dise et en admettant même au pis aller que je me sois trompé — ce que je nie — c'est vous deux les dernières qui devez me donner tort.

» Enfin, je comprends que la vie est triste pour toi, mais, et moi donc ! crois-tu que c'est pour mon plaisir que je vais monter sur l'échafaud ou bien passer ma vie aux travaux forcés. Ma vie n'est-elle pas brisée ?

» Enfin ne parlons plus de cela, car il y a de quoi faire devenir fou un cerveau mieux équilibré que le mien.

» Je n'aurais jamais cru que l'on puisse souffrir tant et continuer à vivre.

» Tu sembles vexée parce que j'ai pris un avocat autre que celui que tu m'adressais. Voyons, comprends-moi :

» N'est-ce pas naturel que je fasse défendre mon acte qui est un acte anarchiste, par un avocat qui soutiens nos théories, Me Mery n'est pas anarchiste. Donc, il ne peut comprendre les motifs qui m'ont poussé à me révolter. J'aurais pu me défendre comme un vulgaire assassin mais je veux être défendu comme anarchiste car je soutiens que je ne suis pas un criminel.»

Vaillant réclame à nouveau à Mme Marchal, la lettre qu'il lui a écrite le jour de l'explosion et qui peut servir à sa défense, puis il ajoute :

» Quant à ma petite Sidonie, je t'ai toujours conseillé » de ne pas la garder au cas où tu resterais seule. Re» mets-la entre les mains de la famille de sa mère. Simon » ne la refusera pas.

» Du reste, tu sais que cette petite n'a pas d'amitié pour moi. Donc, il vaut mieux pour elle qu'elle reste dans la famille de sa mère qui a son même caractère.

» Dans ta prochaine lettre, dis-moi si tu peux continuer à correspondre avec moi même quand je serai à la Nouvelle, au cas où j'irai.

» Celui qui t'aime jusqu'à son dernier souffle.

» AUGUSTE VAILLANT ».

Une lettre de la fille de l'anarchiste Vaillant à son père

Paris, 2 janvier. — Mme Marchal, atteinte d'une congestion pulmonaire compliquée de pleurésie, étant dans l'impossibilité de lui répondre, la petite Sidonie Vaillant vient de lui envoyer une lettre de premier de l'an ainsi conçue :

« Mon pauvre père,

» Je viens non pas te souhaiter une bonne année car elle commence bien tristement pour nous mais ne te décourage pas. Il faut espérer que nous verrons la fin des mauvais jours.

» Mes meilleures étrennes auraient été de te voir encore hier à maman, c'est impossible. Pourquoi donc ces hommes sont-ils si méchants ?

» Ne te tourmente pas, cher père. J'aurais bien voulu pouvoir t'embrasser pour tes étrennes, mais puisque c'est impossible reçois mes souhaits de bonne année et défends-toi de ton mieux.

» Mon plus grand désir serait de te voir acquitté et

BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 1 h.	Cours de clôt.
97 86	3 0/0			98 02	98 07	98 ..
105 37	4 1/2 0/0			105 8	106 15	105 80
79 05	Italien			78 85	78 70	79 25
4100	Banq. de France					4100
45	» d'Escompte					50
640 ..	Banq. de Paris			645	645	645
1037	Crédit Foncier			1032	1030	1025
771	Créd. Lyonnais			771	771	771 ..
80 ..	Crédit Mobilier					80
1317 ..	Lyon				1315	1318
1915	Nord				1917	1915 ..
17 ..	Panama					17 ..
2730	Suez			2730	2730	2730 ..
	Gaz					
640 ..	Autrichiens					647 ..
237 ..	Lombards					238 ..
110 .	Nord Espagne				112	113 ..
150 ..	Saragosse				151	152
537 ..	Méridionaux				538	535
	Métaux					
509 37	Egypte				508 12	10 31
96 1 8	Hongrois			97 1 16	97 1 16	97
22 75	Turc			22 72	22 72	22 75
602 75	Banq. Ottomane			604 37	603 45	606 87
63 5 16	Extérieure			64 32	63 13 16	63 1 16
375 62	Rio-Tinto			373 12	76 37	70 62
120 62	Tharsis			119 37	119 37	120 ..
1913 16	Portugais				1913 16	20 /.
	Consolidés					
	Russe 1880					
99 85	Russe consolid.			99 75	99 70	99 90
83 45	Russe nouveau			83 40	83 4	83 55
	Fonc. d'Autriche					
491 ..	Dynamite				492	494 ..
	3 0/0 nouveau					
107 18	Alpines			113		
125 .	Tabacs				123	123 .
69 05	Russe Orient			69 15	69 30	69 49
530 ..	Impérial			538		533
68 ..	Mobilier espag.				68 ..	68
	3 0/0 amortiss.					
	C. d'Esc. nouv.					
	Générale					
	Est					
	Lyon (obligat.)					
	Midi					
	Nord (obligat.)					
	Orléans					
	Ouest					
	Anglais					
	Autriche or					
	Belge 3 0/0					
	Ville d'Amiens					
	Lille 1860					
	Lille 1863					
	Ville de Lyon					
	V. de Roubaix					
	Fives-Lille (act.)					
	Téléphone					
	Voitures 4 0/0					
	Suez (obligat.)					
	Cacérès					
	Asturies					
	Foncières 1882					
	Rente Foncière					
	Cacérès (act.)					
	Est (oblig.)					
	Midi (oblig.)					
	Béthune					
	Picardie					
	Nord-Est					
	Ouest ac					
	Orléans (oblig.)					
	Fives-Lille (obl.)					

BOURSE DE LILLE DU 3 JANVIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd	VALEURS	Compt.	Cours précéd
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 100		113 75	Tramw. Nord.		432 50
» 63, r. 100		138 75	Union lin. N.		165 ..
» 68, r. 500		513 ..	Gaz de Wazem		523 25
» 77, r. 500		504 .	Ch. d. fer Econ.		502
» 84, r. 400		404	Denain Anzin.		512 50
» 84, 1/4		105 ..	Tréfilerie		507 50
» 87, r. 400		404 ..	CHARBONNAGES		
» 90, r. 500		499 .	Aniche, 12e	9350 ..	9300
Roub.-Tourc.		47	Anzin, 100e d.		4400 ..
Amiens		119 50	Bruay		1750 ..
Dép. du Nord	105 75	105 75	Bruay	12000	12000 ..
Tourcoing 1878		510 ..	Bully-Gren. 6e	2500 .	2500 ..
Armentier. 86		507	Campagnac		605 ..
Douai, libérée		509	Carvin		930 ..
» non lib.		502 .	Courrières, 10e		3700
Verley, Dec.		1307 50	Crespin		469 50
Ce Platel et Cie		500	Douchy		2820 ..
Crédit d. Nord		500 .	Dourges		7000 ..
H. Devilder		1102 50	Drocourt, 1re s.		4750 ..
Banq. ré. Nord		500 ..	Escarpelle		2400 ..
Ce Esc. Roub.			Epinac		520 ..
Gaz de Wazem		513 .	Ferfay		452 ..
Le Nord. ass.		2800	Fléchinelle c. 5		375 ..
Union a. Nord		455 .	Fléchinelle		500 ..
St-Sauv. Arras		130 .	Lens		3755 ..
Un. lin. Nord		140 ..	Liévin		3900 ..
Constr. Anzin			Marles 30 0/0.		13900 ..
Ciments franç.		270	Marles 70 0/0.		15550 ..
Estrée-Blanch.		250	Meurchin		4650 ..
Tramw. Nord		40	Ostricourt		530 ..
L. Allart, t. p.		500	Sincey-le-R.		3 75
Id. 375 p.			Thivencelles		402 ..
Chem Econom.		547 50	Vicoigne et N.		17600 ..
Delgutte et Cie		560	OBLIGATIONS		
Ce Liquid. B.-T.			Béthune 1877.		483 ..
Eaux Dunkerq.		500 ..	Blanzy 1876		525 ..
Tréfilerie		1010 .	Drocourt 1885.		540 ..
Biache-St-V.		3800 ..	Fléchinelle 87.		250 ..
Denain Anzin.		473 75	Marles 1886		506 ..
Usin Villerupt		450 ..	Liévin 1885		505 ..

Marchés de Lille du 3 janvier 1893

SUCRES. — Raffinés n° 1, cote officielle, 115 .. à ... ..; 88 degrés, cote com., 33 70 à 33 75; n° 3, cote com., ...

HUILES. — Huile épurée pour quinquet 72 fr. l'hectolitre, huile de colza 66 fr.

ALCOOLS. — 3/6 betteraves disponible offert 33 50 à ... ..; demandé .. .. à .. ...

Cours de clôture au comptant du 3 janvier

Cours Précédent	VALEURS	Cours du jour
97 90 ./.	3 0/0	98 . ./.
.. .. ./.	3 0/0 1891	.. .. ./
98 25 ./.	3 0/0 amortissable	98 30 ./.
105 50 ./	4 1/2 0/0 1883	105 90 ./.

Dernière Heure

(De nos correspondants particuliers, et par FIL SPECIAL)

Convocation des électeurs du Canton-Nord de Roubaix, pour l'élection d'un conseiller d'arrondissement

Paris, 3 janvier. — Les électeurs du Canton-Nord de Roubaix sont convoqués pour le 21 janvier à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement en remplacement de M. Culine, dont l'élection a été de nouveau invalidée.

Les anarchistes de Madrid. — Fin des débats. — Condamnation des accusés — Impression du public.

Madrid, 3 janvier. — Hier soir se sont terminés les débats de l'affaire des anarchistes. La journée a été employée aux plaidoiries des avocats et à la réplique du ministère public.

Les questions posées au jury étaient les suivantes :

Debatz et Ferreira sont-ils coupables d'avoir tenté de déposer un projectile explosible devant les portes de la Chambre des députés le 4 avril 1892 ? — Munoz a-t-il pris une part principale à la tentative ? — Munoz a-t-il agi de connivence avec la police ?

Le jury, présidé par M. Echegaray, après avoir délibéré pendant une heure et demie, a rendu un verdict affirmatif sur les premières questions et négatif sur la dernière, relative aux agissements de la police.

La cour a délibéré deux heures, et condamné le Français Debatz, le Portugais Ferreira et l'Espagnol Munoz à sept ans de travaux forcés.

Ferreira, en entendant la lecture du jugement, s'est évanoui. Debatz, au contraire, a protesté de son innocence quant au fait, tout en déclarant que s'il a été condamné pour ses idées, il s'en enorgueillissait.

Munoz s'indigna en termes très vifs contre « la stupidité du jury » (*sic*).

Le verdict est vivement discuté par les avocats et le public présent aux débats. L'impression dominante est que Debatz et Ferreira sont des anarchistes platoniques et que la comédie de l'attentat a été inventée par Munoz et certains personnages de la police ; mais qu'après l'horrible attentat de Barcelone, il était quand même nécessaire d'être très sévère pour l'exemple.

Double suicide causé par la misère

Paris, 3 janvier. — Hier soir, au numéro 31 du boulevard de Clichy, les époux Vianeron, le mari exerçant la profession de sculpteur, se sont donné la mort en allumant un réchaud.

C'est la misère qui les a poussés à cette triste résolution.

Ducret et Norton

M. Ducret a été interviewé, à sa sortie de prison, par un rédacteur du *Gaulois* :

« — Je reprends demain matin la direction de mon journal, je rentre dans la lutte avec la volonté ferme, implacable, de connaître à tout prix la vérité sur cette affaire Norton, et de la dire quelle qu'elle soit, quelles que puissent être les conséquences de cette divulgation.

» J'ai été victime de bien des coïncidences malheureuses: on avait mis une hâte extraordinaire à me faire comparaître devant la cour d'assises. Mon défenseur, Me Demange, n'a eu communication du dossier (mille deux cents pages) que sept jours avant l'audience. Il plaida en province pendant toute la semaine et il n'eut pas le temps nécessaire de trouver les petits coins et d'apporter à l'audience les choses que je connais aujourd'hui.

» C'est pourquoi je tiens à la disposition de mes confrères la communication de ce dossier, dont je compte publier d'ailleurs de larges extraits.

» On y trouvera la preuve : 1° que Norton était un agent international; 2° qu'il n'a pu avoir l'unique but de vendre très cher des faux.

» Il y a dans le dossier des preuves indiscutables de ces deux points.

» Il y en a d'autres encore et, je le répète, j'espère bientôt, d'une façon absolue, arriver à prouver, non seulement dans un intérêt personnel, puisque j'ai été victime d'un odieux déni de justice, et ai été frappé d'une condamnation pour usage de faux, mais encore dans l'intérêt du pays, que dans l'affaire Norton, il y a quelque louche intrigue étrangère qui sera découverte. »

Les explosifs

Le colonel anglais Cundill vient d'établir une liste complète des explosifs actuellement connus : le nombre de ces explosifs s'élèvent à mille soixante-et-un; ils se partagent en huit classes : les poudres noires, nitratées, chloratées, picratées, les dynamites, les pyroxiles, les sprengel, les poudres qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

Parmi les explosifs découverts dans ces dernières années, on trouve la kinélite, l'emmenrite, l'écrasite, la fulgurite, l'hellofite, la bellite, la sécurite, la roburite, la cordite, la panclastite, l'apyrite, la balistite, la carbodynamite, la crésylite, la lydite, la mélinite, la romite et nombre d'autres subtances en *ite*.

Le colonel Cundill, avant d'entamer sa nomenclature, commence par adresser au public ce sage avis :

« Lorsqu'un explosif est recommandé comme absolument exempt de danger, ne le traitez pas comme certaines personnes traitent un gros chien pour essayer jusqu'où va sa patience.

Dans ce cas, tous les deux, l'explosif comme le chien, sont aptes à mordre. Laissez plutôt au fabricant ou à ses agents le soin de vérifier ces assertions.

Retour de mission

Chargé d'une mission d'art par le ministère de l'instruction publique, M. Antony Valabrègue vient de visiter les musées d'Allemagne, et il a pu voir les œuvres des maîtres français du dix-huitième siècle, renfermées dans les palais de Berlin et de Potsdam.

Les chefs-d'œuvre de Watteau, de Lancret, de Pater, de nos peintres les plus exquis se trouvent, on le sait, en grand nombre, dans les châteaux et les palais de la Prusse. C'est de Watteau, la célèbre et excellente répétition de l'*Embarquement pour Cythère*, l'*Enseigne* du marchand de tableaux Gersaint, séparée aujourd'hui en deux morceaux, la *Mariée de village*, la *Leçon d'amour*, le *Concert*, l'*Amour paisible*, etc.

D'après le relevé que M. Antony Valabregue apporte à la direction des Beaux-Arts, il y a à Sans-Souci et surtout au *Neues-Palais*, d'admirables Lancret, en tout vingt-six œuvres, parmi lesquelles le *Déjeuner de chasse*, la *Camargo*, le *Montreur de lanterne magique*.

Pater est représenté par de charmantes scènes militaires, des *Baigneuses*, le *Sultan dans son harem*, une *Fête champêtre* signée *Pater* (1733). Viennent ensuite quatorze compositions — la série du *Roman comique*, — placées à Neues-Palais, dans une petite entrée des appartements de l'impératrice d'Allemagne. En tout, pour Pater, trente-huit peintures.

Il n'est point fait mention des tableaux de Chardin, Charles Coypel, de Troy, ni des sculptures de Houdon, de Pigalle et des Adam.

Toutes ces œuvres proviennent des acquisitions de Frédéric le Grand. Nous les avons hélas ! laissées sortir de France.

Et aujourd'hui, l'empereur Guillaume est — grâce au roi Frédéric — le possesseur qu'il faut citer en première ligne lorsqu'il s'agit des œuvres de notre dix-huitième siècle français.

Ordonné prêtre à soixante douze ans

Il y aura, ces jours-ci, à la Grande-Chartreuse, une cérémonie rare et touchante.

Mgr Fava, évêque de Grenoble, y conférera la prêtrise à un Chartreux qui est depuis plusieurs années déjà dans ce monastère, et qui est âgé de plus de soixante-dix ans, dom Félix Faure.

Dom Faure est le fils de M. Félix Faure, premier président de la cour de Grenoble, et pair de France sous Louis-Philippe. Il a été lui-même maître des requêtes au Conseil d'Etat, et a publié plusieurs ouvrages de mérite, entre autres une *Histoire de saint Louis* en deux volumes in-8°.

C'est après la mort de sa femme qu'il s'est retiré à la Grande-Chartreuse, où il vient de terminer ses études théologiques et son noviciat, et où il pourra bientôt célébrer sa première messe.

Il a plusieurs enfants et petits-enfants. Quands ils vont le voir, il lui faut une permission spéciale pour les embrasser, mais ses supérieurs ne la lui refusent pas.

Le shah de Perse

Londres, 3 janvier. — D'après le *Daily News* de ce matin, le voyage que le shah de Perse ferait en Europe cette année, aurait pour but de présenter aux cours de Londres et de Saint-Pétersbourg son fils aîné, à qui il désire assurer la succession au trône.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 3 janvier

M. H. DESCHAMPS CONTRE « LE TRAVAILLEUR »

M. Henri Deschamps, de Roubaix, s'étant jugé diffamé dans un article du journal *Le Travailleur* publié le 4 octobre dernier, avait intenté un procès au gérant, M. Denis, et à une autre personne qui avait succédé à celui-ci, un certain M. Picavet.

L'affaire venait à l'audience de mercredi devant une salle complètement vide.

Il n'y avait dans le prétoire que la partie en cause, sauf quelques personnes amenées là par les nécessités professionnelles. Le tribunal est composé de M. Martin, vice-président, et de MM. Dufrennes et Reigert.

M. Deschamps se tient à côté de Me Boitel, avoué, qui lit les conclusions tendant à faire condamner le gérant du *Travailleur* au paiement de la somme de 1,000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans la feuille incriminée.

M. Denis a cessé depuis le commencement d'octobre de remplir les fonctions de gérant au journal *Le Travailleur*. Il avait, du reste, on le sait, dû payer, d'un séjour à la maison d'arrêt, les peines qu'il avait précédemment encourues et les amendes en dommages-intérêts qui lui avaient été infligées.

Après les conclusions, M. Deschamps dit s'en rapporter à la justice du tribunal et M. Ovigneur, juge suppléant, occupant le siège du ministère public se contente de requérir l'application de la loi.

Le prévenu n'est pas assisté d'avocat.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense, lui demande le président ?

— Oh ! ce n'est pas la peine, repartit Denis. Je reconnais tout ce qui est dit dans le journal et je le maintiens.

Comme le casier judiciaire de Denis n'est pas encore aux mains du tribunal, la seconde affaire est appelée à la requête aussi de M. Deschamps contre Picavet.

Il n'a pas été fourni jusqu'ici contre ce dernier aucun renseignement sur son identité ni sur ses antécédents.

Denis, interrogé sur ce point, répond qu'il ne peut fixer le juge sur le point de savoir où Picavet est né, ni même s'il est électeur à Roubaix. En conséquence, l'article présenté comme diffamatoire, ayant été lu, la cause est mise en délibéré jusqu'à ce que l'on soit édifié sur la personne dudit Picavet.

Sur les entrefaites parvient le casier de Denis qui porte à son actif 4 condamnations de correctionnelle pour délits de presse et une peine d'amende en Belgique pour outrages à la police.

Le tribunal délibère quelques instants et décide que le délit de diffamation existe dans les articles des 4 et 14 octobre, intitulés : « Deschamps-Écrouelles » et « Epitaphe de Deschamps » et relevant contre le prévenu les quatre condamnations pour mêmes délits, inflige à Denis une peine de deux mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende.

Il le condamne en outre à 500 fr. de dommages-intérêts fixe à trois la durée de la contrainte par corps et ordonne l'insertion du jugement dans le *Travailleur*, à une peine de 100 fr. par jour de retard.

Au moment où la décision vient d'être prononcée, Denis, se tournant du côté de la barre où est assis M. Deschamps, s'écrie : Vive le parti ouvrier !

Cette exclamation ne trouve aucun écho dans la salle qui est toujours vide du public habituel, et n'a pas le don d'émouvoir les magistrats qui, de leurs sièges, ne bronchent pas, et paraissent n'avoir rien entendu.

Les nouveaux plans de Roubaix & de Tourcoing monumentaux, industriels et commerciaux, publiés par l'administration des plans monumentaux de France et édités par le *Journal de Roubaix*, viennent de paraître. Ces plans, dressés avec le plus grand soin par M. E. Sternheim, sont des indicateurs indispensables à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix, Tourcoing et de leurs environs. Les plans imprimés et gravés d'une façon toute artistique, sont en vente dans nos bureaux, au prix de **1 fr.** 72305